

## **SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2022**

**Etaient présents** : MM. Agras, Carpentier, Cominotti, Espiet, Grux, Knepper et Nef, et Mmes Lapeyrère, Mascarenc et Pérès

**Excusés** : Mmes Maurens et Petit

**Absents** : Mme Kauffmann ; MM. Bourdieu et De Prada

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15/02/2022**

Le maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 15 février 2022 : sans objet ; approbation unanime.

### **2 – CIMETIERE : ETUDES : ETAPE 1 : CARTOGRAPHIE**

M. le Maire présente la proposition du groupe ELABOR pour établir une cartographie du cimetière communal. Cette opération constitue la première étape d'optimisation de l'espace. Cela consiste en la réalisation d'un inventaire terrain du cimetière (ITC), d'une étude des concessionnaires (EDC), d'une étude des inhumés (EDI), d'une assistance juridique et conseils (AJC) et d'un portail assistance gestion espace public (AGEP). Le tout pour un montant de 23 338.20 € TTC. Le conseil municipal donne un accord de principe pour cette opération et autorise M. le Maire à négocier ce devis.

### **3- PROGRAMME VOIRIE 2022**

Les trois entreprises sollicitées ont fourni un devis pour le programme voirie 2022, après négociation. Les offres HT sont les suivantes : TPG : 71 434.55 € / STPAG : 65 346.00 € et MALET : 69 223.80 €. Choix unanime de l'entreprise STPAG.

### **4 - VOIRIE : INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC**

M. le Maire précise que la longueur de voirie communale intervient dans le calcul de la DGF. Aussi il est intéressant de mettre à jour cette donnée. Six voies ont été identifiées (impasse de la Halte, rue des chênes, rue de Gascogne, rue du Midi, rue Occitane et rue de Bissins) pour être incorporées dans le domaine public. Cela porte la longueur de voirie communale à 31 930 m (30 759 m précédemment). Accord unanime.

### **5 – PRISE EN CHARGE DES DEPENSES INVESTISSEMENT AVANT VOTE BUDGET**

Afin de pouvoir payer une partie de l'étude des thermes il est nécessaire de prévoir des crédits à l'article 203 pour un montant de 19 000 €, avant le vote du budget primitif 2022. Accord unanime.

### **6 – RESSOURCES HUMAINES**

Placier du marché : renouvellement du CDD du 01/05/2022 au 31/10/2022.

### **7 – PERMANENCES LORS DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DES 10 ET 24 AVRIL**

L'élection présidentielle aura lieu les 10 et 24 avril 2022 de 8h à 19h. Chaque conseiller se positionne pour effectuer une permanence pour les deux dates.

### **8 – QUESTIONS DIVERSES**

- **Réfugiés syriens** : ils sont arrivés jeudi 17 mars dans la soirée (1 couple avec 3 jeunes enfants) ;
- **Ecole élémentaire** : les travaux ont démarré et tout se déroule normalement ;
- **Jeux au parc** : ils seront installés très prochainement après l'enlèvement du mini-golf ;
- **Cirques** : ils sont installés sur le parking de la base de loisirs par un référent municipal après accord du gérant de la base de loisirs et le dépôt d'une caution de 500 € à la mairie ;
- **Compteurs électriques** : celui installé derrière l'ancienne cantine servait aux caravanes des forains lors de la fête. Or depuis quelques années celles-ci sont installées près du foot. Ce comptage ne sert plus, il est nécessaire de le supprimer ;
- **PCS** : une mise à jour est à venir avec l'ajout du risque « attentat ».

Ainsi délibéré le 21 mars 2022